



PROCÉDURES COLLECTIVES

Maîtriser les procédures propres aux entreprises en difficulté

Le droit des procédures collectives est en constante mutation, aussi les entreprises confrontées à des difficultés doivent-elles maîtriser les dispositifs législatifs et/ou administratifs pour réagir vite et bien. Si les mesures préventives, toujours plus efficaces au fur et à mesure des réformes, s'avèrent insuffisantes, il convient alors d'envisager les différentes procédures collectives.

FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT



Ref. : 8920025

Durée :
2 jours - 14 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 1610
€ HT

Repas inclus

Code Dokelio : 044649

OBJECTIFS

Mesurer l'incidence des textes les plus récents dans le domaine de la prévention et du traitement des entreprises en difficulté

Identifier les droits des créanciers dans le cadre d'une procédure collective

Mesurer l'étendue des responsabilités des dirigeants et des partenaires de l'entreprise dans le cadre d'une procédure préventive ou collective

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

POUR QUI ?

Responsables des services juridiques et contentieux

Avocats et conseils

Experts-comptables

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances en droit des sociétés ou avoir suivi " Maîtriser le traitement des entreprises en difficulté " (code 20138)

COMPÉTENCES ACQUISES

Maîtriser juridiquement la prévention et le traitement des entreprises en difficulté

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

- E-quiz amont
- Présentiel
- E-quiz aval

PROGRAMME

Procédures collectives

Maîtriser les mécanismes applicables aux entreprises en difficulté

Prévention des difficultés : identifier les nouveaux instruments juridiques

- Détecter les difficultés : intensification des mesures
- Mandat ad hoc, conciliation, sauvegarde... : choisir la procédure de prévention adaptée aux difficultés des entreprises
- La procédure de sauvegarde : recours, issues et comités de créanciers
- La Sauvegarde Financière Accélérée (SFA) et la Sauvegarde accélérée

Étude de cas : la notion de cessation des paiements, " curseur stable " des procédures collectives

Gérer la période d'observation

- Poursuivre les contrats en cours ou les résilier
- Les plans de sauvegarde ou de continuation : les choix à faire
- Organiser une cession : le contenu à envisager
- Du redressement à la liquidation : définir les conditions
- Le maintien de l'activité en cas de liquidation judiciaire

Étude de cas : examen d'un plan de sauvegarde

La liquidation judiciaire

- Distinguer le régime de droit commun des régimes simplifiés





- Les conditions d'ouverture
- La vente des actifs
- La vérification du passif
- Le projet de répartition

La procédure de rétablissement professionnel

Identifier les droits des créanciers dans le cadre d'une procédure collective

Déterminer les droits des créanciers munis de garanties réelles et personnelles

- Intégrer les règles de fonctionnement des comités de créanciers
- Faire jouer ses garanties réelles et personnelles : actions en restitution et en revendication de biens
- Sûretés réelles : mesurer l'étendue des droits des créanciers
- Les hypothèses et les incidences de la substitution de garantie
- Mettre en œuvre une clause de réserve de propriété
- L'intérêt de la fiducie

Adopter une stratégie efficace en tant que créancier

- La mise en œuvre du cautionnement
- La garantie à première demande
- Maîtriser les voies d'actions à l'encontre du codébiteur

Nouvelle prérogative des créanciers : proposition de plan alternatif

Mesurer l'étendue des responsabilités des dirigeants et des partenaires de l'entreprise

L'immunité de l'article 650-1 du Code du commerce

Loi du 12 mars 2012 ou loi Pétroplus

Responsabilité civile

- Les risques de gestion de fait pour le dirigeant et pour le banquier
- Les sanctions patrimoniales

Responsabilité pénale

- Les risques de banqueroute et les autres sanctions pénales
- Limiter la responsabilité du dirigeant

Étude de cas : la notion de faute et/ou de fraude

INTERVENANTS

Vincent PELLIER
avocat associé
ARAMIS Société d'Avocats

MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant
À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs
À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

LIEUX ET DATES

À distance

03 et 04 nov. 2022
30 et 31 mars 2023
09 et 10 nov. 2023

Paris

12 et 13 déc. 2022
19 et 20 janv. 2023
26 et 27 juin 2023
21 et 22 sept. 2023
07 et 08 déc. 2023
22 et 23 janv. 2024

Lyon

03 et 04 nov. 2022
30 et 31 mars 2023
09 et 10 nov. 2023

Nantes

03 et 04 nov. 2022
30 et 31 mars 2023
09 et 10 nov. 2023

Bordeaux

03 et 04 nov. 2022
30 et 31 mars 2023





09 et 10 nov. 2023



Organisme qualifié
par l'ISQ-OPQF



Membre de la Fédération
Les Acteurs de la Compétence

EFE FORMATION SAS - 35, rue du Louvre - 75002 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 09 25 08 - e-mail : serviceclient@efe.fr
Siret 412 806 960 00032